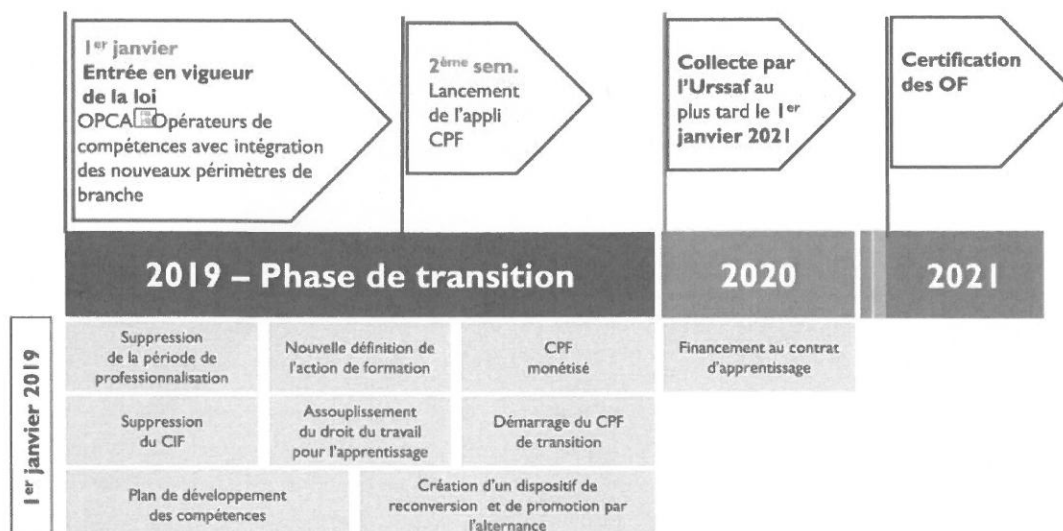


LE CALENDRIER PREVISIONNEL



Orientations du Directeur pour le plan prévisionnel de développement des compétences 2020

Pour 2020, compte-tenu des mouvements de personnel à la Direction Générale, nous priorisons le développement des compétences en matière de gestion des ressources humaines.

Orientations du Directeur pôle handicap enfants pour le plan prévisionnel de développement des compétences 2020

- Poursuite des formations engagées les années précédentes
- Formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) » permettant d'acquérir l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.
- Formation intra établissement sur l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM afin de favoriser l'adaptation et l'évolution des pratiques professionnelles :
 - Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses
 - Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

Plan prévisionnel de développement des compétences 2020

Cette feuille de préparation reste un indicateur des préoccupations de tous, en matière de formation ; il reste donc important que chacun fasse connaître :

- 1) les formations à caractère collectif qui lui paraîtraient souhaitables dans son établissement ou service ou pôle,
- 2) les formations à caractère individuel dans lesquelles il souhaiterait s'inscrire,
- 3) les demandes d'inscription aux APR.

Il est important aussi que chacun puisse dire, lors de la formulation de sa demande, quelles sont ses motivations et ses attentes sur l'apport de cette formation :

- dans sa pratique,
- dans le projet d'établissement,
- dans son déroulement de carrière,
- dans son projet personnel.

Vous pouvez remettre vos réponses à la Direction ou au Secrétariat de direction. Elles devront nous parvenir pour le **15 novembre 2019** au plus tard.

La Directrice Générale, Le Directeur